



# SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration  
Scolaire Universitaire  
et des Bibliothèques  
Fédération syndicale unitaire



## Gagner des mesures favorables dès 2021 !

### Promouvoir les personnels et transformer les emplois, dès maintenant !

### Revaloriser les indemnités au plus vite !

**Les annonces du ministre en conclusion du « Grenelle de l'éducation »** concernant les mesures envisagées pour les personnels administratifs - comme les réponses qu'il a pu faire aux organisations syndicales - auront donc confirmé tout ce que nous savions déjà depuis des mois et singulièrement depuis le groupe de travail du 1<sup>er</sup> avril dernier, réuni à la direction générale des ressources humaines du MENJS.

**Depuis 2013**, la nécessité de requalifier les emplois de la filière administrative et d'en renforcer l'attractivité est globalement reconnue par les ministères successifs. En tout cas, dans les discours...

**Le SNASUB-FSU a défendu en permanence l'urgence qu'il y avait à reconnaître enfin la réalité de l'exercice des métiers administratifs** : de requalifier massivement les emplois de C vers B et de B vers A tout en rendant possible la transformation des emplois des collègues promu-es, la promotion sur place (en services, en EPLE, en CIO ou dans l'enseignement supérieur) pour reconnaître alors, de fait, leur investissement professionnel quotidien au service de missions relevant du corps supérieur.

**Cette méthodologie permettrait enfin de faire bénéficier aux agents concerné-es** par le décalage actuel « missions confiées/emploi occupé » les effets positifs d'un repyramidage des emplois en cas de promotion, plutôt que de les contraindre à une mobilité géographique aléatoire.

**Au SNASUB-FSU**, nous estimons que ce décalage concerne une forte majorité des AdJAENES et envi-

ron 1/3 des SAENES (celles et ceux qui émargent au groupe 1 des cartographies RIFSEEP). En l'absence d'un financement pluriannuel d'un plan de requalification à la hauteur des besoins, beaucoup de collègues risquent d'être une nouvelle fois déçu-es par le décalage entre des annonces et une réalité subie. **Pour gagner un plan ambitieux de requalification massive des emplois, la mobilisation des personnels sera nécessaire.**

Le SNASUB-FSU défend la nécessité d'une vraie politique de requalification et de reconnaissance des personnels depuis sa création en 1993. Il s'est félicité de chaque avancée, a critiqué à tous les niveaux les demi-mesures qui ne reconnaissent pas les personnels en poste et s'est toujours battu contre les « occasions manquées » avec détermination, sans jamais rien abdiquer des revendications des personnels comme de leur aspiration à être reconnu-es pour leur travail.

**En cette fin de quinquennat**, le ministre Blanquer annonce donc la perspective d'un plan de requalification applicable jusqu'en 2026 : **mais à partir de quand ?** Pour le SNASUB-FSU, un tel plan doit se traduire en actes concrets et en conséquences positives immédiatement, **c'est-à-dire dès cette année 2021 !**

**Combien de collègues promu-es** par concours interne ou liste d'aptitude verront leurs postes requalifiés et pourront donc enfin être reconnu-es pour la réalité des fonctions qu'ils/elles exercent depuis des années ? **Voilà une question brûlante d'actualité** à l'heure où commencent à être connues les promu-es par listes d'aptitude ou par concours internes.

Consultez à ce sujet [la répartition interacadémique des promotions par tableaux d'avancement et listes d'aptitude dans la filière administrative](#)



**Concernant la revalorisation indemnitaire promise**, le SNASUB-FSU rappelle la nécessité de revaloriser l'ensemble des montants des primes, tout en garantissant l'égalité entre logé-es et non logé-es, entre services et EPLE, entre académies... **L'enjeu indemnitaire souffre trop souvent d'être un prétexte à la communication politique** sans qu'il n'y ait de réels effets pour nos rémunérations. L'enjeu n'est rien moins que de parvenir à ce que les montants

servis au MENJS soient comparables à ceux versés dans les autres ministères. Ce n'est décidément pas (seulement) un sujet de **minima** de gestion !

**Toutes ces questions, nous les avons portées au ministère**, encore récemment par un courrier adressé à la DGRH le 31 mai dernier ([lire le courrier](#)).



**Et nous avons hâte d'être de nouveau réunies et écoutées**, pour gagner toutes mesures bénéfiques nécessaires car justes. **Et applicables dès cette année 2021.**

**Vous pouvez compter sur nous !**

## Mutations, avancements de grade, promotions de corps par listes d'aptitude et accompagnement syndical...

**Ces jours-ci, interviennent comme chaque année les décisions rectorales ou ministérielles** concernant des opérations importantes pour votre carrière : celles-ci concernent votre demande de mutation et votre affectation au 1<sup>er</sup> septembre prochain, votre promotion de grade par tableau d'avancement ou votre promotion de corps par liste d'aptitude.

**La suppression des compétences des CAPA et CAPN** par la loi dite de « transformation de la fonction publique » portée par le gouvernement, aboutit à ce que les personnels soient privés de leur droit de défendre leur situation par l'intermédiaire de leurs élu-es avant les décisions de l'administration, désormais unilatéralement prises.

**Mais vous conservez un droit à recours contre les décisions qui vous sont défavorables** ou que vous jugez comme n'ayant pas été fondées sur la prise en compte de vos droits et de votre situation professionnelle ou individuelle.

Le SNASUB-FSU, ses militant-es et ses élu-es du personnels sont là pour vous accompagner, vous soutenir, vous conseiller, vous défendre.



[N'hésitez pas à prendre contact avec elles et eux !](#)

Pour découvrir les parties thématiques de notre site internet syndical, [suivez ce lien pour les articles relatifs aux mutation](#), ou [celui-ci pour ceux portant sur les promotions](#).

**Le SNASUB-FSU**,  
le réseau de solidarité syndicale  
qui agit au quotidien pour la défense  
des collègues, des carrières,  
des conditions de travail  
et du service public !

**Ne restez pas isolé-e, rejoignez  
notre réseau de solidarité syndicale !**

[Adhérez, ré-adhérez au SNASUB-FSU](#)

